

CHALLENGE GEDIMAT CAYREYRE

Article 1 : Le challenge est ouvert à tout pilote ou co-pilote (moderne et VHC) licencié à l'ASA Ardèche pour l'année 2015 ainsi qu'aux officiels et commissaires. L'inscription est gratuite.

L'autocollant du challenge doit être obligatoirement sur le véhicule de course pour la saison 2015, en cas d'absence aucun point ne sera comptabilisé.

Il devra être apposé de chaque côté du véhicule. L'autocollant devra être bien visible et de préférence apposé obligatoirement sur les portières avant sous les rétroviseurs.

Une vérification de la présence de l'autocollant à chaque épreuve sera effectuée par un membre du comité Directeur ou un officiel de l'ASA Ardèche, en cas de non respect aucun point ne sera comptabilisé pour le pilote ou le co-pilote sans contestation possible.

Les autocollants seront distribués lors du rallye du Bassin Annonéen, lors du rallye de Mauves-Plats et lors du Rallye de l'Ardèche

Article 2 : Le challenge porte sur les trois épreuves de l'ASA Ardèche

21 ^e Rallye National du Bassin Annonéen	(Coefficient 2)
6 ^e Rallye Régional de Mauves-Plats	(Coefficient 1)
19 ^e Rallye National de l'Ardèche	(Coefficient 3)

Article 3 : Dans chaque épreuve les participants au challenge marqueront des points suivant leur classement et d'après le tableau ci-dessous.

CLASSEMENT	SCRATCH	GROUPE	CLASSE
1 ^{er}	05 pts	10 pts	30 pts
2 ^{eme}	04 pts	08 pts	24 pts
3 ^{eme}	03 pts	06 pts	21 pts
4 ^{eme}	02 pts	04 pts	18 pts
5 ^{eme}	01 pt	02 pts	15 pts
6 ^{eme}			12 pts
7 ^{eme}			09 pts
8 ^{eme}			06 pts
9 ^{eme}			03 pts
10 ^{eme}			01 pt

Ces points seront affectés suivant l'épreuve d'un coefficient (Coefficient 2 pour le Bassin Annonéen), (Coefficient 1 pour Mauves-Plats), (Coefficient 3 pour l'Ardèche). Les points attribués (scratch, groupe, classe) se cumulent.

Attention : Si moins de six partants dans le groupe ou dans la classe de cylindrée, le total des points sera divisé par deux.

Article 4 : Chaque pilote ou co-pilote prenant le départ d'une épreuve se verra attribué automatiquement même en cas d'abandon **20 points** qui se cumuleront aux autres points.

Article 5 : Les classes de cylindrée seront N/FN4, N/FN3, N/FN2, N2S, NFN1, F2/14, F2/13, F2/12, F2/11, GT10, GT9, R1, R2, R3, R4, R5, A5, A5K, A6, A6K, A7, A7S, A7K, A8, A8W soit 25 classes de cylindrées qui participeront.

Article 6 : Un classement pilote et un classement co-pilote seront effectués et mis en ligne après chaque épreuve sur le site internet de l'ASA Ardèche. Il y aura un classement séparé pilote, co-pilote. Les ex-aequo seront départagés par le meilleur résultat obtenu à la classe dans chaque épreuve.

Article 7 : Les prix seront remis lors de l'assemblée générale de l'ASA Ardèche qui se déroulera en janvier 2016. La présence sera obligatoire sinon le pilote ou copilote perdra son prix (sauf si absence motivée et fondée).

Article 8 : En cas de réclamation seul le Comité Directeur de l'ASA aura compétence pour régler le litige.

Article 9 : Les prix suivants seront attribués et sont valables uniquement pour la saison 2016

CLASSEMENT	PILOTE	CO-PILOTE
1 ^{er}	Licence NCC ou RCC 2016 offerte	Licence RCC 2016 offerte
2 ^{eme}	75 % Licence NCC ou RCC 2016	75 % Licence RCC 2016
3 ^{eme}	50 % Licence NCC ou RCC 2016	50 % Licence RCC 2016
4 ^{eme}	25 % Licence NCC ou RCC 2016	25 % Licence RCC 2016
5 ^{eme}	Une parka ASA	Une parka ASA
6 ^{eme}	Cotisation ASA offerte	Cotisation ASA offerte
7 ^{eme}	Cotisation ASA offerte	Cotisation ASA offerte
8 ^{eme}	Une veste polaire ASA	Une veste polaire ASA
9 ^{eme}	Une chemisette ASA	Une chemisette ASA
10 ^{eme}	Un polo ASA	Un polo ASA

Attention : La cotisation ASA 2016 reste obligatoire et devra être versée lors de la demande de licence 2016.

Article 10 : Les commissaires ou officiels de l'ASA qui officieront aux trois épreuves se verront offrir la cotisation ASA pour l'année 2016 sauf le vainqueur du tirage au sort.

Lors de la remise des prix, un tirage au sort sera effectué parmi les officiels de l'ASA ayant participé aux trois épreuves.

Le vainqueur se verra offrir sa licence 2016, le second une parka ASA, le troisième une veste polaire ASA, pour les autres un trophée ou coupe sera offert.

Article 11 : Le pilote VHC qui aura participé aux trois épreuves ainsi que le co-pilote se verront attribué par tirage au sort un prix.

Seuls les personnes présentes pourront prétendre à l'attribution de leur prix.